

Liste des lieux dans lesquels les autorités sont habilitées à établir des procurations de vote

Ressort du tribunal judiciaire d'Angoulême
Communes du département de la Charente.

A un magistrat du siège du tribunal judiciaire de sa résidence ou de son lieu de travail ou au directeur de greffe de ce tribunal ; A tout officier ou agent de police judiciaire, autre que les maires et leurs adjoints, désigné par le juge du tribunal judiciaire ; A tout réserviste au titre de la réserve civile de la police nationale ou au titre de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale, ayant la qualité d'agent de police judiciaire, que ce même juge aura désigné ou à tout autre magistrat ou directeur des services de greffe judiciaire, en activité ou à la retraite, désigné par le premier président de la cour d'appel à la demande d'un magistrat du siège du tribunal judiciaire.

En application de l'article R.72 du code électoral

(*) Communauté de brigades

(**) Brigade de recherches

Tribunal judiciaire d'Angoulême
Commissariat de Police – Angoulême
Commissariat de Police – Cognac
Gendarmerie – GC Angoulême
Gendarmerie – BR(**) Angoulême
Gendarmerie – Brigade Territoriale Autonome d'Angoulême
Gendarmerie – Brigade Territoriale Autonome de Hiersac
Gendarmerie – COB(*) Coteaux du Blanzacais
Gendarmerie – Brigade de Proximité Coteaux du Blanzacais
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Villebois-Lavalette
Gendarmerie – COB La Rochefoucauld-en-Angoumois
Gendarmerie – Brigade de Proximité de La Rochefoucauld-en-Angoumois
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Montbron
Gendarmerie – Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie d'Angoulême
Gendarmerie – COB Chalais
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Chalais
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Montmoreau
Gendarmerie – GC Confolens
Gendarmerie – BR Confolens
Gendarmerie – COB Aigre
Gendarmerie – Brigade de Proximité d'Aigre
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Villefagnan
Gendarmerie – COB Confolens
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Confolens
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Chabanais
Gendarmerie – COB Mansle
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Mansle
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Montignac-Charente
Gendarmerie – COB Ruffec
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Ruffec
Gendarmerie – COB Terres-de-Haute-Charente
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Terres-de-Haute-Charente
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Chasseneuil-sur-Bonnieure
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Montembœuf
Gendarmerie – Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de Ruffec
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Rouillac

Gendarmerie – GC Cognac
Gendarmerie – BR Cognac
Gendarmerie – Brigade Territoriale Autonome de Cognac
Gendarmerie – Brigade de Gandarmerie de l’Air de Cognac
Gendarmerie – COB Barbezieux-Saint-Hilaire
Gendarmerie – Brigade de Proximité Barbezieux-Saint-Hilaire
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Baignes-Sainte-Radegonde
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Brossac
Gendarmerie – COB Jarnac
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Jarnac
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Segonzac
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Châteauneuf-sur-Charente
Gendarmerie – Peloton de Surveillance et d’Intervention de la Gendarmerie de Cognac
Gendarmerie – Brigade de Proximité de Champagne-Mouton

L’article L.71 du code électoral indique que « *Tout électeur peut, sur sa demande, exercer son droit de vote par procuration.* »

Deux types de formulaires de procuration sont disponibles :

– un formulaire accessible sur internet à remplir en ligne (cerfa n°14952*03) disponible sur les sites suivants :

– www.service.public.fr
– www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration
– www.vos-droits.justice.gouv.fr

– un formulaire « cartonné » renseigné de façon manuscrite en présence de l'autorité habilitée, composé de 2 parties détachables (cerfa n°12668*03). Il est disponible auprès des autorités habilitées à établir la procuration de vote. Vous devez vous présenter en personne avec un justificatif d'identité dans un des lieux listés.

Il est également possible de faire sa démarche en ligne.

Vous devez utiliser le téléservice Ma procuration et vous identifier avec France Connect puis indiquer une adresse électronique.

Après avoir reçu le courriel indiquant le numéro de votre demande, vous devez vous rendre en personne dans un des lieux listés.

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer le numéro de votre demande de procuration inscrit sur le courriel que vous avez reçu.